



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles

75017 Paris
France

Latécoère S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'augmentation du capital avec
suppression du droit préférentiel de
souscription**

Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 -
Résolutions n° 23 et 24
Latécoère S.A.
135, rue de Périole - 31500 Toulouse
Ce rapport contient 3 pages
Référence : MD - 152.246 RACDPS



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles

75017 Paris
France

Latécoère S.A.

Siège social : 135, rue de Périole - 31500 Toulouse
Capital social : €. 23.103.400

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 - Résolutions n° 23 et 24

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal maximum de 18.858.560 euros, réservée au profit exclusif des créanciers financiers titulaires de créances sur la société au titre du contrat de crédits conclu en date du 21 décembre 2011.

Cette opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer est soumise à votre Assemblée générale extraordinaire sous réserve de l'adoption des 9^{ème} à 20^{ème} résolutions (incluses), 24^{ème} à 27^{ème} résolutions (incluses), 34^{ème} et 35^{ème} résolutions étant précisé que ces résolutions forment un tout et sont interdépendantes, et de la réalisation des conditions suspensives cumulatives mentionnées dans la 23^{ème} et 24^{ème} résolution.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 6 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Directoire appelle de notre part l'observation suivante :

Dans le cadre du projet de restructuration financière du groupe, le prix d'émission des actions a été prévu par l'accord en date du 30 avril 2015 signé par les créanciers financiers titulaires de créances sur la société au titre du contrat de crédits conclu en date du 21 décembre 2011 et ses avenants successifs, et le Directoire de la société. Compte tenu de cette définition conventionnelle du prix proposé, le Directoire n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission des actions et son montant.

Par ailleurs, les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

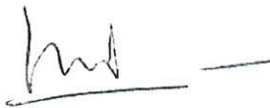
Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Labège, le 8 juin 2015

Paris, le 8 juin 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Michel Dedieu
Associé



Gilles Hengoat
Associé